

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-101</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2020-101</b>

---

**Economie sociale et solidaire - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emploi - Conventions - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire métropolitain a fait l'objet d'un plan d'action voté en conseil métropolitain en juillet 2016, puis d'un travail de bilan et d'évaluation en vue d'un éventuel renouvellement d'un plan d'actions à intervenir en 2020.

Afin de continuer les actions menées, en faveur de l'émergence d'initiatives, de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales, il est proposé de poursuivre le soutien aux dispositifs d'accompagnement qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projets et les structures de l'Economie sociale et solidaire.

Bordeaux Métropole renouvelle sa politique d'appui aux acteurs du territoire mais également son partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, initié en 2014, pour un montant total de subvention de 307 800€.

<b>Structures</b>	<b>Subvention proposée pour 2020</b>	<b>Subvention accordée 2019</b>	<b>Emplois créés en 2018</b>	<b>Sorties positives d'entreprises en 2018</b>
France active Aquitaine	41 250€	41 250€	97	48
ADIE	43 000€	43 000€	160	180
ATIS Fabrique à initiatives et incubateur	42 750€	42 750€	18/20	8/15
CRESS	20 000€	20 000€	-	-
CSDL*	38 000€	38 000€	240	230
Les Premières	16 800€	16 800€	25	20
Coop'Alpha	52 000€	52 000€	55	52
Coop&Bat	21 000€	21 000€	30	27
MIE Anabase	18 000€	18 000€	12	10
Osons Ici et Maintenant	15 000€	15 000€	-	-
<b>Total</b>	<b>307 800 €</b>	<b>307 800€</b>		

\* les chiffres donnés par la CSDL (Caisse sociale de développement local) concernent un périmètre géographique allant au-delà du périmètre métropolitain

### **-La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS) :**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région. Elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Pour s'en donner les moyens elle développe ses actions autour de trois grands objectifs : structurer et représenter l'ESS, accompagner le développement des entreprises et filières ESS et faire connaître l'ESS.

Dans le cadre du plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, Bordeaux Métropole s'appuie sur un partenariat, initié en 2014, avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS et des actions réalisées en ce sens par Bordeaux Métropole,
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la CRESS Nouvelle-Aquitaine sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 20 000 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2020 de 889 400 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle est inscrite à l'annexe du budget primitif.

### **-La couveuse Anabase de la Maison initiative entrepreneuriat (MIE) :**

La Maison initiative entrepreneuriat (MIE), accompagne et favorise depuis 1997, l'émergence, la création et le développement des entreprises en Gironde. Cette structure, investie dans l'économie sociale et solidaire, propose des dispositifs innovants, dont la couveuse Anabase.

La couveuse d'entrepreneurs Anabase a été créée en 2009 avec l'objectif de sécuriser des parcours entrepreneuriaux et d'augmenter les taux de pérennité des entreprises créées. Au dispositif de couveuse, un espace tiers lieu a été créé en 2014 permettant d'accueillir les entrepreneurs.

Le partenariat avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS, permet aux entrepreneurs de bénéficier :

- d'un hébergement juridique, administratif et comptable des porteurs de projets sélectionnés,
- de l'accompagnement, la formation des entrepreneurs,
- de la mise à disposition d'outils : compte bancaire individualisé, assurance mutualisée, expert-comptable mutualisé, agrément formation et kit formation réglementaire, kit comptable, espace de travail partagé etc...
- des événements du réseau MIE.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la MIE sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 20 000 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2020 de 410 000 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000 € elle est inscrite à l'annexe du budget primitif.

### **-Les Premières Nouvelle-Aquitaine (Ex. Bordeaux Aquitaine Pionnières) :**

L'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine est un incubateur de projets entrepreneuriaux innovants et créateurs d'emplois portés par des femmes.

Cet incubateur s'adresse à des femmes en raison du faible taux d'entreprises créées par des femmes (30 %), du peu de créatrices dans les incubateurs existants, des stéréotypes persistants quant à la capacité des femmes à mener à bien des projets entrepreneuriaux ambitieux.

Il accompagne des porteuses de projet qui veulent créer une activité dans le secteur des services, dans la mesure où c'est le secteur d'activité où les femmes créent en priorité, et qui présente encore un nombre important de demandes non satisfaites. Les projets doivent avoir un aspect innovant au sens large d'innovation de service, à la fois technologique, social et sociétal et un potentiel économique.

Le partenariat de cet incubateur avec Bordeaux Métropole dans le cadre du plan d'actions ESS en 2020 se décline comme suit :

- élargissement de l'offre d'accompagnement avec la validation de l'école des ventes, du pack experts et le lancement du mentorat,
- amélioration de la qualité et du potentiel économique des projets accompagnés,
- élargissement des partenariats : Transtech, Groupement d'intérêt public Grand projet de ville de la rive droite (GIP-GPV),
- diversification des financements avec en particulier une augmentation de l'offre de formation.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, l'association Les Premières Nouvelle-Aquitaine a sollicité Bordeaux Métropole pour une subvention d'un montant de 16 800 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2020 de 254 220 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000€ elle est inscrite à l'annexe du budget primitif.

### **-Association Territoires et innovation sociale (ATIS) :**

ATIS est une association créée en 2010 et qui contribue à l'émergence de projets de l'ESS, d'entreprises sociales et qui anime à ce titre un dispositif territorial, la Fabrique à initiatives, sur l'ensemble de la Gironde, visant à identifier les besoins non satisfaits dans les territoires et à répondre à ces besoins via la création d'activités économiques sociales et solidaires.

En outre, ATIS propose depuis 2013 une offre d'accompagnement aux porteurs de projets via un incubateur d'innovations sociales.

L'association est l'un des principaux partenaires de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan d'actions ESS, car elle permet de répondre à des besoins identifiés par les collectivités publiques : crèches solidaires, structures d'approvisionnement alimentaires en circuit court, conciergeries solidaires, etc. L'équipe d'ATIS est composée de 7 personnes.

### Programme d'actions 2020 :

- favoriser l'émergence d'activités/projets d'innovation sociale.
- Renforcer l'activité fabrique à initiatives.
- Développer l'activité de l'incubateur :
  - . relancer le comité de pilotage et mettre en œuvre les recommandations issues du bilan des 3 ans,
  - . clarifier les modes de sélection : au fil de l'eau, par appel à projet, etc.,
  - . adapter la durée d'accompagnement aux besoins des projets (6, 12 ou 18 mois).

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions il est proposé une subvention d'un montant de 42 750€. Le budget prévisionnel 2020 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

### **-France active Aquitaine :**

L'association France active Aquitaine développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Elle propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise.

Elle développe une méthodologie d'accompagnement et de financement, qui se décline en trois axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS, peu soutenues par les banques classiques faute de rentabilité et de capitaux suffisants,
- l'offre d'accompagnement des projets de Très petites entreprises (TPE), qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire, et qui nécessite un accompagnement afin d'expertiser les projets, le montage financier, lancer un tour de table financier, valider les financeurs pertinents et mettre en place un suivi des projets TPE à leur démarrage.
- Le dispositif Cap'Am : formation collective à l'émergence de microprojets.

En complément, elle met en œuvre des outils financiers sur lesquels Bordeaux Métropole abonde en aide à l'investissement permettant ainsi la constitution de fonds dédiés :

- la ligne de garantie ESS : dispositif dit « Loi Galland » qui permet la mise en place de garanties sur prêts bancaires en faveur des entreprises solidaires,
- la ligne de garantie TPE : dispositif qui permet de garantir les prêts bancaires mis en place au bénéfice des très petites entreprises portés par des publics vulnérables éloignés du système bancaire classique,
- le contrat d'apport associatif : prêt à taux zéro, dont le remboursement s'étale sur une durée de 1 à 5 ans, qui permet de consolider les fonds propres des associations, de résorber leurs difficultés de trésorerie, et d'apporter un effet levier sur des financements en provenance d'autres partenaires.

## Programme d'actions 2020

France active Aquitaine a pour objectif de maintenir sa méthodologie d'accompagnement et de financement en deux axes :

- l'offre d'accompagnement des projets de l'ESS, qui permet d'apporter une aide au financement des entreprises de l'ESS,
- l'offre d'accompagnement des projets de TPE, qui ouvre l'accès à un financement bancaire dans de bonnes conditions pour des demandeurs d'emploi souvent exclus du système bancaire.

Afin de développer une force d'ingénierie financière et des outils financiers pour accompagner le déploiement de l'ESS sur le territoire de Bordeaux Métropole, France active Aquitaine dispose d'une organisation reposant sur une équipe de 3 personnes (2 équivalents temps plein) en plus d'un poste sur l'appui administratif des outils financiers.

Les outils financiers déjà abondés par Bordeaux Métropole sont maintenus sur leurs objectifs annuels de garantie et de facilitation aux prêts bancaires (30 à 40 garanties ESS et TPE), ainsi que sur le prêt à taux zéro (5 à 10 contrats d'apport associatif) et l'accompagnement financier des microprojets (5 à 10 accompagnements via le dispositif cap amorçage).

Pour la mise en œuvre de plan d'action il est proposé une subvention d'un montant de 41 250€ en fonctionnement et de 30 000 € en investissement.

Le budget prévisionnel 2020 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

### **-Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) :**

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. L'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

Dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Métropole, et comme acteur de la mise en œuvre du plan d'actions ESS, l'ADIE décline 3 missions :

- le pôle crédit : il est structuré en 2 secteurs géographiques, l'un dédié spécifiquement aux quartiers politique de la ville, et l'autre au reste du territoire métropolitain,
- le pôle accompagnement : composé de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole) qui réalisent les actions suivantes : accueil téléphonique, accueil physique dans les différentes permanences, un suivi téléphonique régulier, l'animation de modules de formation collective sur la thématique « réussir votre démarrage », des services à la carte (permanences, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, etc.),
- l'action CréaJeunes : ce dispositif est dédié prioritairement aux 18-32 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais peut aussi s'adresser aux jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet.

## Programme d'actions 2020

- Renforcement des ateliers d'information et de formation collectifs « Les jeudis de l'ADIE », pour des groupes de 10 personnes,
- renforcement des ateliers « canvas » (accompagnement des entrepreneurs sur la stratégie entrepreneuriale, la création d'entreprise, la stratégie commerciale et la recherche de financements),
- renforcement des actions vers les publics issus des quartiers prioritaires, avec un développement sur la rive gauche de la Métropole,
- maintien de l'accompagnement post-crédit d'activité pendant la durée d'amortissement des prêts ADIE sur 25 à 30 mois (jusqu'à 48 mois si nécessaire),
- pérennisation d'une nouvelle permanence au Bouscat, ouverture d'une permanence nouvelle à Eysines, et réflexion sur l'implantation d'une permanence à Bordeaux Saint Michel,
- organisation d'un événement de célébration des 10 ans du dispositif CréaJeunes.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé une subvention d'un montant de 43 000€.

Le budget prévisionnel 2020 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

### **-La Caisse sociale de développement local (CSDL) :**

La CSDL est une association créée en 1998 qui œuvre dans le champ de l'ESS en favorisant sur la Métropole la création d'activité pour des personnes sans emploi n'ayant pas ou pas complètement accès au crédit bancaire pour financer leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises.

Elle développe pour cela plusieurs axes d'actions :

- le financement de projets d'entreprises : par le biais de prêts de 1 500 € à 12 000 € pour une période maximum de 5 ans pour financer du matériel, des travaux, des besoins en fonds de roulement d'une entreprise en création, entreprise ou en développement,
- l'accompagnement à la création d'entreprise : avec l'appui d'experts-comptables, la CSDL accompagne les créateurs dans la mise en place d'outils de gestions, de visites de sites, d'animation de réunions de sensibilisation et des formations thématiques, et des parrainages,
- le microcrédit personnel et/ou prêt dépannage : lancé en 2014, il s'adresse aux particuliers et a pour but de financer les dépenses liées à des besoins essentiels, tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, etc.

#### Programme d'actions 2020

- Dispositif nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) : objectif de 100 prêts à taux 0% pour un montant de 400 000 € à distribuer et un potentiel de 160 emplois supplémentaires à créer dans l'année,
- prêts solidaires : objectif d'un peu plus de 100 prêts solidaires (12 000 € par dossier) pour un montant global de 500 000 €,
- prêt social individuel : objectif d'environ 50 prêts individuels sur l'année, dédiés aux personnes en grande précarité pour favoriser leur retour à l'emploi,

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 38 000€.

Le budget prévisionnel 2020 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

#### **- Osons ici et maintenant**

Osons ici et maintenant est une association loi 1901 qui dispose de l'agrément « jeunesse éducation populaire » et l'agrément de service civique. Depuis 2015, elle développe sur Bordeaux Métropole des programmes de remobilisation des jeunes afin d'éveiller leurs talents au service des territoires.

Dans ce cadre, le programme « Katapult » a pour objectif de co-construire avec Bordeaux Métropole un accompagnement de 30 jeunes sur l'année avec 2 promotions de 15 personnes.

Le programme prévoit :

- une identification des grands enjeux de la Métropole (mobilité, développement économique, inclusion de la jeunesse, territoire innovant ...)
- le lancement de la campagne de mobilisation sur des missions de service d'initiatives pour proposer des projets en réponse aux enjeux du territoire et de sa diffusion dans les réseaux de la Métropole,
- le recrutement de jeunes du territoire, d'horizons divers,
- l'animation du programme avec l'organisation d'entretiens avec Bordeaux Métropole,
- la capitalisation sur les idées et les projets pour enrichir les politiques publiques de Bordeaux Métropole,
- la réalisation d'un bilan et d'une étude d'impact.

Pour la mise en œuvre de cette action il est proposé une subvention d'un montant de 15 000€.

Le budget prévisionnel 2020 détaillé de la structure est annexé à la convention financière.

#### **-Coop'Alpha :**

Coop'Alpha est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela ils bénéficient du statut juridique d'entrepreneur-salarié qui vient en sécurisation du parcours de créateur.

Coop'Alpha est constituée en Société anonyme à responsabilité limitée (SARL) sous statut Société coopérative et participative (SCOP), qui garantit une gestion démocratique, la non appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Située à Lormont, l'équipe est constituée d'une gérante et de 8 salariés, et gère 32 associés.

#### Programme d'actions 2020

- Maintenance de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE),
- objectif de 100 ateliers de formation sur l'année, avec 8 parcours différents proposés « à la carte »,
- mise à disposition des entrepreneurs d'un centre de ressources partagées (offre numérique),
- mise à disposition d'une plateforme d'appel d'offre en ligne pour les réponses individuelles et collectives à la commande publique,

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 52 000€.  
Le budget prévisionnel 2020 détaillé de la structure est précisé en annexe de la convention financière.

#### **-La coopérative d'activités Coop&Bât :**

à l'instar de Coop'Alpha, Coop&Bat est une CAE sous statut de SCOP. La spécificité de Coop&Bat est qu'elle s'adresse aux porteurs de projets du bâtiment et des travaux publics, auxquels elle apporte le même accompagnement et le même statut d'entrepreneur-salarié que Coop'Alpha :

- maintien de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés et vers l'entrée de certains au sociétariat de la CAE,
- ciblage des entrepreneurs accompagnés sur les métiers forts, comme l'artisanat du bâtiment, l'architecture, les études du bâtiment et la maîtrise d'ouvrage,
- perspective de labellisation par le réseau Coopérer pour entreprendre, un des deux réseaux représentatifs au niveau national des CAE.

Elle dispose d'un effectif de 5 salariés et 11 associés.

Pour la mise en œuvre de ces actions il est proposé une subvention d'un montant de 21 000 € sur un budget prévisionnel pour l'année 2020 de 624 230 €. S'agissant d'une demande de subvention inférieure à 23 000€ elle est inscrite à l'annexe du budget primitif.

Les différents indicateurs financiers sont annexés au présent rapport.

Enfin les éléments de bilan et chiffres clés de l'année 2019 sont en cours de consolidation par les structures et partenaires.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2012/236 du 22 mai 2012 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n° 2016/408 du 8 juillet 2016 relative au plan d'actions pour le développement de l'économie sociale et solidaire,

**VU** la délibération n° 2019/769 du 20 décembre 2019, adoptant l'Evaluation du plan d'actions 2016-2018 et les nouvelles orientations stratégiques pour le développement de l'économie sociale et solidaire

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les acteurs d'accompagnement à la création d'entreprise dans l'économie sociale et solidaire, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 42 750 € en faveur de l'Association territoires et innovation sociale (ATIS) pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de 41 250 € en fonctionnement en faveur de l'association France active Aquitaine pour la réalisation de son programme d'actions 2020, ainsi qu'une subvention de 30 000 € en investissement au titre de l'abondement sur ses outils financiers.

**Article 3 :** d'attribuer une subvention de 43 000 € en faveur de l'Association pour le droit à l'initiative Economique (ADIE) pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

**Article 4 :** d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur de la Caisse sociale de développement local (CSDL) pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

**Article 5 :** d'attribuer une subvention de 15 000€ en faveur de l'association Osons Ici et Maintenant pour la réalisation de l'action « Katapult » en 2020,

**Article 6 :** d'attribuer une subvention de 52 000 € en faveur de Coop'Alpha pour la réalisation de son Programme d'actions 2020.

**Article 7 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées.

**Article 8 :** d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

**Article 9 :** d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b>	